

# Conjugalités au Québec : Mythes et réalités

La famille dans ses évolutions et ses  
révolutions: regards transversaux et  
comparés sur le couple (SODRUS)  
19 juin 2024

Carmen Lavallée,  
professeure titulaire,  
Faculté de droit, Université  
de Sherbrooke

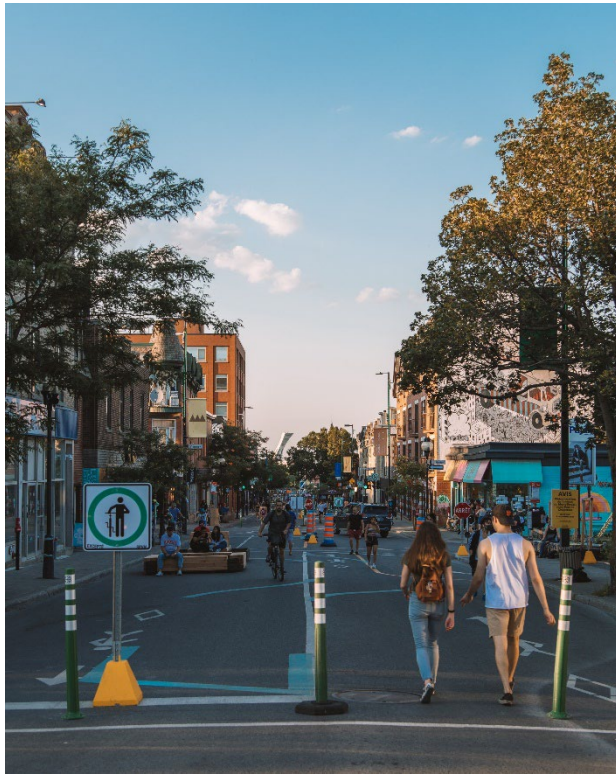
Hélène Belleau,  
Professeure titulaire, INRS

# Les Québécois: champion de l'union de fait

---

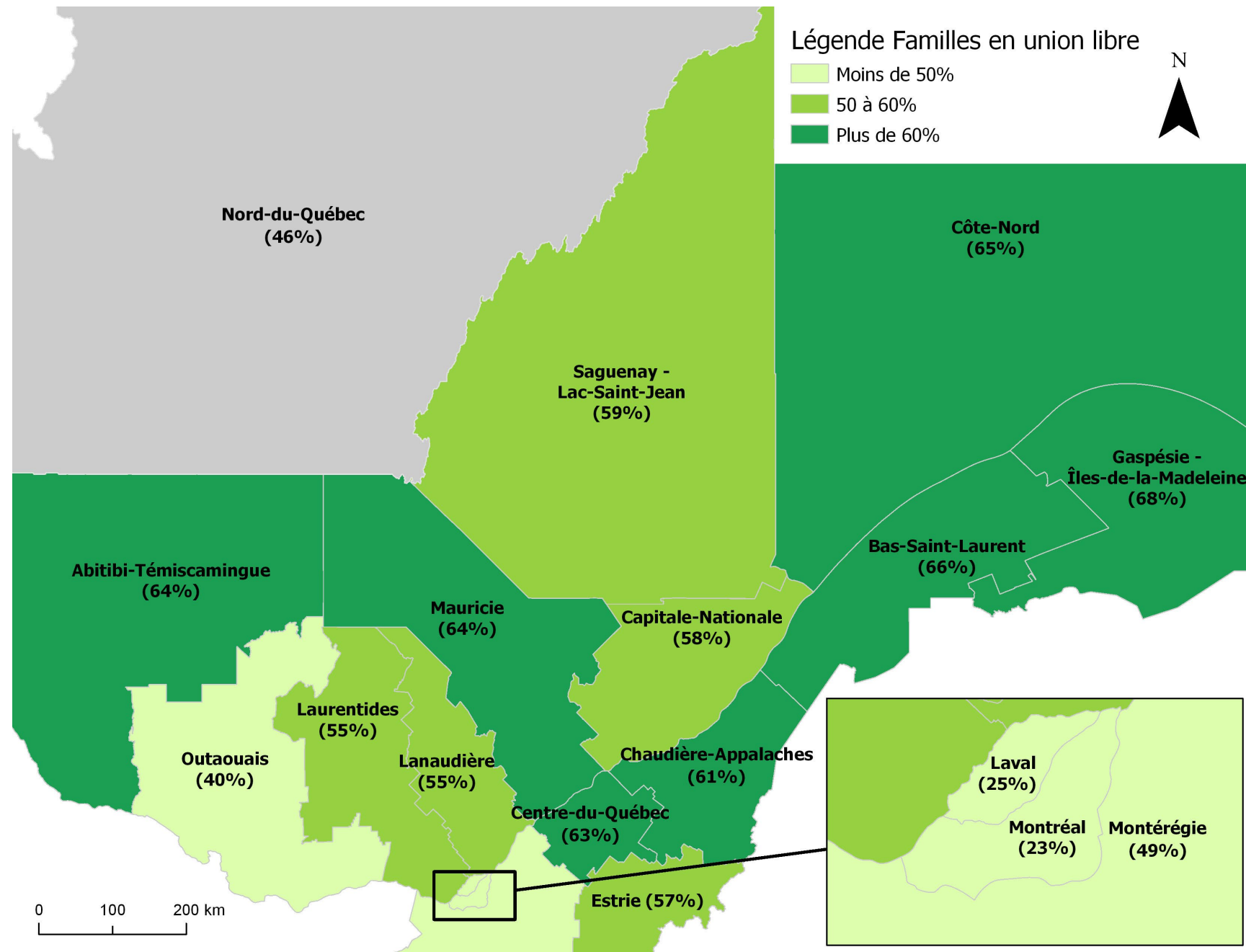
- Le Québec compte **43%** d'unions de fait, ce qui place la province **en tête de peloton des endroits au monde où il y a le plus de couples non mariés<sup>1</sup>**.
- Canada (23% ; ROC 17% ), France (18%), Italie (10%), Suède (33%), Norvège (31%),...
- **Toutes les provinces canadiennes, à l'exception du Québec**, ont prévu un cadre juridique pour les conjoint.es non marié.es dans l'éventualité d'une séparation ou d'un décès. Les unions de fait au Québec ne sont pas soumis à la répartition des conséquences économiques de l'interdépendance liée à la vie familiale, accordée de facto aux couples mariés en cas rupture<sup>2</sup>.

Y a-t-il plus d'union libre en ville...  
ou en région ?



# Proportion des couples en union de fait avec enfant(s), parmi les 24-54 ans, 2016

- L'union de fait est répandue chez les Canadiens français d'origine catholique. Ils ont collectivement tourné le dos à la religion... et au mariage.
- Dans plusieurs régions du Québec, plus de 80% des enfants naissent hors mariage en 2021 (zones vert foncé + Saguenay).
- À Montréal et Laval, on retrouve plus de personnes immigrantes qui sont plus nombreuses à se marier. La proportion d'unions de fait parmi les couples avec enfants est de 23% et 25%.



Être marié ou en union de fait,  
est-ce la même chose au Québec ?

---

# Le Législateur québécois: principal responsable de la confusion dans la population

## Droit privé

### Le code civil

- Rapports horizontaux
  - Les individus entre eux
    - 1. Entre parents et enfants
    - 2. Entre conjoints mariés (et unis civilement)
- Logique de préservation du «libre choix»

Couples  
mariés



Unions  
libres

## Droit social

### Les lois sociales et fiscales

- Rapports verticaux
  - L'État face aux citoyens
- Logique impérative
  - Non-discrimination à l'endroit des unions libres
    - Après 1 ou 3 ans de vie commune
    - Naissance

Couples  
mariés



Unions  
libres

# Quelques mythes tenaces

---

« L'union de fait est un choix libre et éclairé! »

**FAUX**

---

Mythe



En 2022, 50%  
des personnes  
en union de fait  
ne connaissent  
pas l'état du  
droit au  
Québec<sup>9</sup>

▶ 31 % croient **avoir le même statut légal** que les gens mariés. C'est faux !

← Ne savent pas : 11 %

← Donc, **42%** ignorent l'état du droit

▶ 34 % croient qu'il y aura un **partage des biens à parts égales** au moment d'une rupture. C'est faux !

← Ne savent pas : 18 %

← Donc, **52%** ignorent l'état du droit

▶ 31 % croient que le conjoint le plus pauvre a le droit de **demandeur une pension alimentaire**. C'est faux !

← Ne savent pas : 28 %

← Donc, **59%** ignorent l'état du droit

1 fois sur 4  
le choix n'est  
pas libre  
pour un.e  
des  
conjoint.es<sup>3</sup>

- Dans 25 % des unions de fait, une personne souhaite se marier et l'autre pas.
- 8 fois sur 10, c'est l'homme qui ne veut pas se marier.

« Les femmes au Québec gagnent presque  
autant que les hommes aujourd'hui ! »

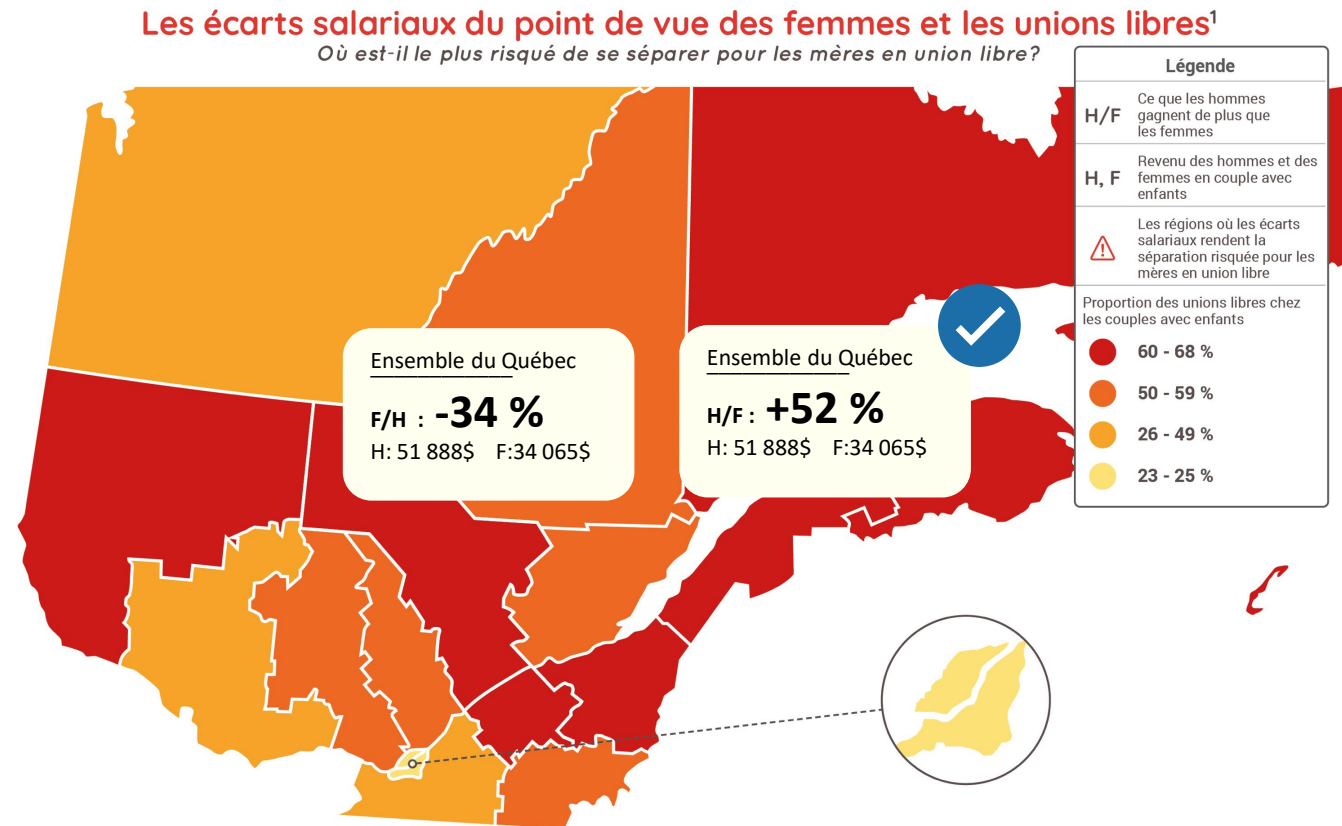
**FAUX**

---

Mythe

Parmi les couples avec enfant mineur, le salaire médian des hommes équivaut à une fois et demie celui des femmes <sup>4</sup>...

- Dans l'ensemble du Québec, on dit généralement que les femmes en couple avec enfant(s) mineur(s) gagnent 34% de moins que les hommes quand on compare les salaires médians.
- Ce ratio classique, qui semble neutre, utilise le plus gros revenu, celui des hommes, comme dénominateur (F/H). On prend ainsi le point de vue des hommes, ce qui n'est pas neutre!!
- Si on prend le point de vue des femmes (ratio H/F), avec les mêmes chiffres, on voit que **les hommes gagnent une fois et demie le revenu des femmes ! ou 52% de plus qu'elles...**



Pour aller plus loin : [www.partenariat-familles.inrs.ca](http://www.partenariat-familles.inrs.ca)



<sup>1</sup> Statistique Canada, Recensement de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir du tableau R18 & R2 de la commande spéciale CO-2059.

Salaire médian des hommes et des femmes et proportion de familles en union libre, dans l'ensemble des familles formées d'un couple avec enfants mineurs, dont le plus jeune des conjoints a de 25 à 54 ans, 2016, Québec et régions administratives.

**Mise à jour - Recensement 2021 (chiffres disponibles) :**  
 Ensemble du Québec F/H: - 31% H/F : + 44%  
 H: 62 000\$ F: 43 000\$

Dans certaines régions où l'on retrouve beaucoup d'unions de fait (en rouge), les hommes gagnent deux fois le revenu des femmes

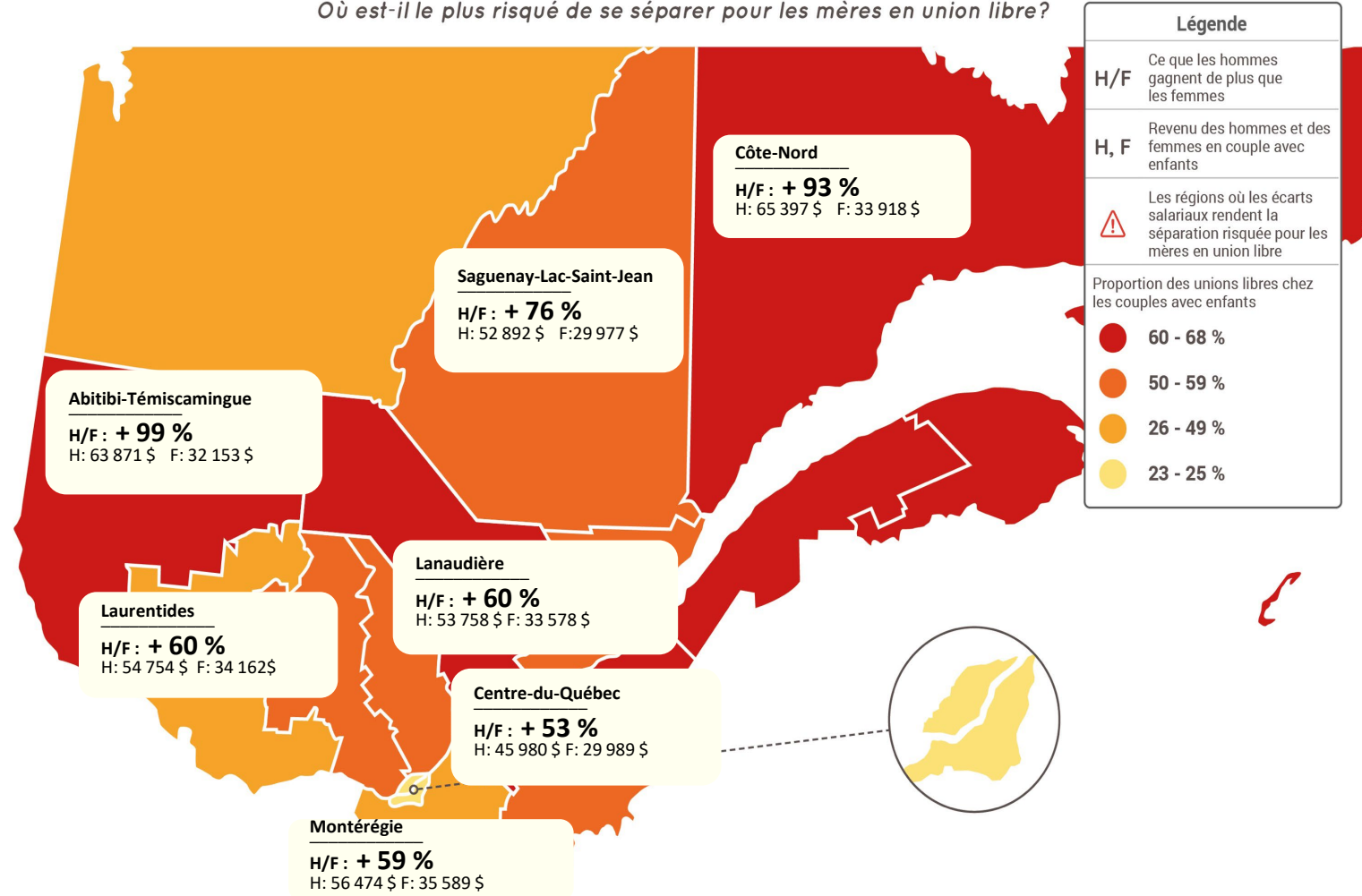
Par exemple, en Abitibi-Témiscamingue où 64% des couples avec enfants mineurs sont en union de fait, les hommes gagnent deux fois le salaire des femmes (ratio h/f).

Les causes ?

- Des emplois traditionnellement masculins très bien payés (mines, forestières, etc.)
- Des emplois traditionnellement féminins dans les services, moins nombreux et moins bien payés
- Moins de places en garderie dans ces régions que dans les grands centres<sup>5</sup>
- Etc.

## Les écarts salariaux du point de vue des femmes et les unions libres<sup>1</sup>

Où est-il le plus risqué de se séparer pour les mères en union libre?



<sup>1</sup> Statistique Canada, Recensement de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir du tableau R1&R2 de la commande spéciale CO-2059.

Salaires médians des hommes et des femmes et proportion de familles en union libre, dans l'ensemble des familles formées d'un couple avec enfants mineurs, dont le plus jeune des conjoints a de 25 à 54 ans, 2016, Québec et régions administratives.

« Aujourd'hui au Québec, une proportion importante de femmes gagne plus que leur conjoint! »

**FAUX**

---

Mythe

Peu de  
femmes  
gagnent plus  
que leur  
conjoint au  
Québec

En 2021, chez les couples de 25 à 54 ans  
selon les données du recensement...<sup>6</sup>

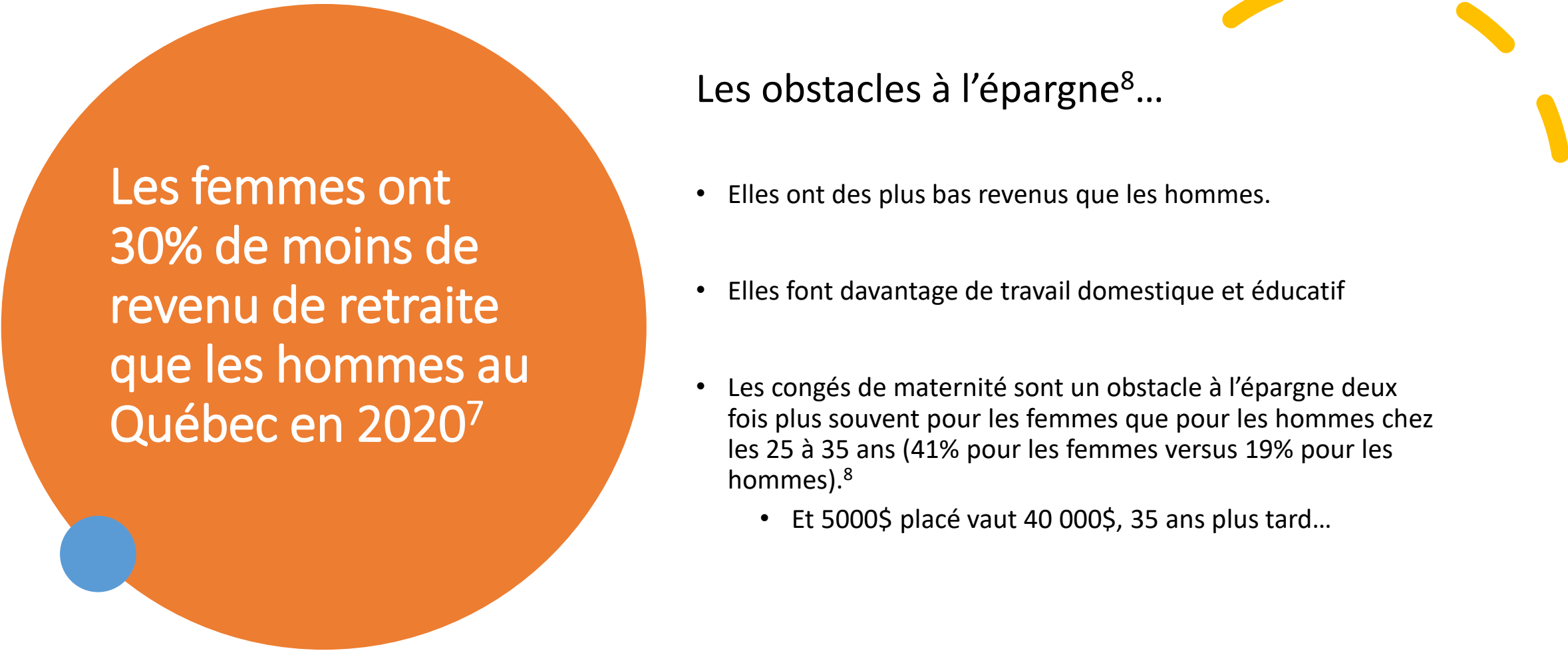
23% des femmes sans enfant gagnaient plus  
de 60% du revenu familial

17 % des femmes avec enfant(s) gagnaient  
plus de 60% du revenu familial

# Les conséquences à long terme

---





Les femmes ont  
30% de moins de  
revenu de retraite  
que les hommes au  
Québec en 2020<sup>7</sup>

## Les obstacles à l'épargne<sup>8</sup>...

- Elles ont des plus bas revenus que les hommes.
- Elles font davantage de travail domestique et éducatif
- Les congés de maternité sont un obstacle à l'épargne deux fois plus souvent pour les femmes que pour les hommes chez les 25 à 35 ans (41% pour les femmes versus 19% pour les hommes).<sup>8</sup>
  - Et 5000\$ placé vaut 40 000\$, 35 ans plus tard...

# Des écarts de patrimoine importants entre hommes et femmes<sup>10</sup>

En moyenne, la richesse des **hommes mariés** équivaut à

**1,4 fois** celle des **femmes mariées**

**Mariages**

Femmes : 266,516\$ ; Hommes : 372,312\$

En moyenne, la richesse des **hommes en union de fait** équivaut à

**1,8 fois** celle des femmes.

**Unions de fait**

Dans le 50<sup>e</sup> percentile il est de **2,46**

Femme : 151,895\$ ; Homme : 271,955\$

En 2022 au Québec, la valeur du patrimoine des hommes est plus élevée que celle des femmes

L'écart de patrimoine est **beaucoup plus grand** :

- Chez les personnes **en couple** (plutôt que célibataires)
- Chez les personnes **en union de fait** (plutôt que mariées)

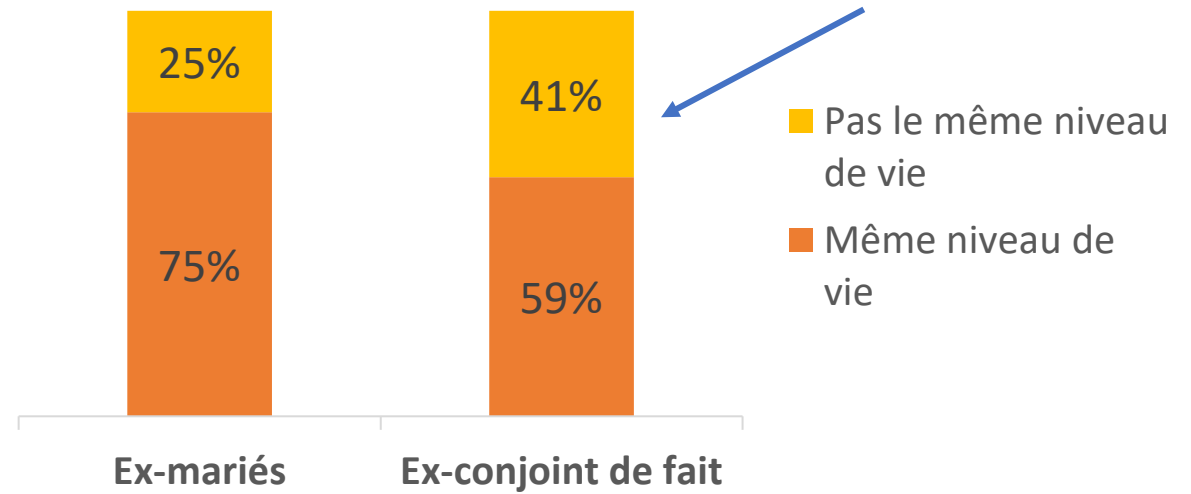
Et les écarts H/F augmentent plus les couples sont riches....

Les femmes immigrantes ont un patrimoine négatif plus important que les hommes immigrants.

# 41% des enfants de parents non mariés, n'ont pas le même niveau de vie chez leurs deux parents après la séparation<sup>12</sup>

Est-ce que vos enfants ont le même niveau de vie chez leurs deux parents ?

Niveau de vie des enfants d'une précédente union, Québec, 2020



« La loi créant l'union parentale aura pour effet de réduire la discrimination entre les enfants et entre les couples en union de fait et les couples mariés! »

**FAUX**

---

Dernier mythe !

La loi met-elle fin à la différence  
entre les enfants ? **Non !**

---

La loi crée au moins 4 catégories d'enfants qui seront ou non soumis à la protection de la loi

1. Les enfants communs nés après le 29 juin 2025 (visés par la réforme)
2. Les enfants communs nés avant le 30 juin 2025 (non visés par la réforme)
3. Les enfants nés après le 29 juin 2025 mais dont l'un des parents est marié (non visés par la réforme)
4. Les enfants vivant au sein des familles recomposées nés d'une union précédente (non visés par la réforme)

La loi met-elle fin à la différence  
entre les couples ? **Non !**

---

# L'union parentale touche seulement les parents d'un enfant commun né après juin 2025

Droits reconnus	Mariage	Union de fait	Union parentale Enfants nés après le 29 juin 2025 (% de personnes touchées)
Résidence familiale	✓	✗	✓ (14%) Droit de retrait
Biens et meubles	✓	✗	✓ (?) Droit de retrait
Maisons secondaires	✓	✗	✓ (?) Droit de retrait
Voitures	✓	✗	✓ (?) Droit de retrait
Fonds de pension, REER	✓	✗	✗
Pension alimentaire à l'ex-conjoint.e	✓	✗	✗
Prestation compensatoire	✓	✓	✓
Héritage	✓	✗	✓



# Conclusion

---

Qu'en pensent les Québécois et les Québécoises ?

Plus de 70% des Québécois et Québécoises sont favorables à un traitement juridique similaire des couples mariés et en union de fait<sup>11</sup>

## Proposition soumise

*« Donner aux conjoint(e)s en union libre les mêmes protections qu'ont les couples mariés en cas de séparation, mais en permettant un droit de retrait aux couples qui refusent une telle protection. »*

**Sont majoritairement favorables à cette proposition, les personnes :**

- Les femmes (75%) et les hommes (68%)
- Vivant en union de fait (76%)
- Ayant une bonne (76%) ou une mauvaise (77%) connaissance du droit
- Ayant connu un divorce (70%) ou une séparation (74%)

Question ?

---

# Références

1. Statistique Canada, État de l'union : Le Canada chef de file du G7 avec près du quart des couples vivant en union libre, en raison du Québec, 2022-07-13. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220713/dq220713b-fra.htm>.
2. Lavallée, C., Belleau, H., & Guilhermont, É. (2017). La situation juridique des conjoints de fait québécois. *Droit et Cultures*, 1(73), 69-89. doi:10.4000/droitcultures.4073
3. Belleau, H., Lavallée, C., & Seery, A. (2017b). *Unions et désunions conjugales au Québec, Rapport de recherche. Première partie : le couple, l'argent et le droit*. Montréal: <https://espace.inrs.ca/id/eprint/5763/>
4. Statistique Canada, Recensement de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir du tableau R1&R2 de la commande spéciale CO-2059. Salaire médian des hommes et des femmes et proportion des familles en union libre, dans l'ensemble des familles formées d'un couple avec enfants mineurs, dont le plus jeune des conjoints a de 25 à 54 ans, 2016, Québec et régions administratives.
5. La couverture des services de garde (rapport du nombre de places en garderie pour 100 enfants) en 2021 est de 45% en Abitibi-Témiscamingue, de 61% au Saguenay-Lac-Saint-Jean et de 10% sur la Côte-Nord comparativement à 83% à Montréal et Laval et à 66% pour l'ensemble du Québec. Le déficit de places ou taux de couverture de la demande de places en service de garde éducatif, est particulièrement manifeste en Abitibi-Témiscamingue (80%) et sur la Côte-Nord (83%). Conseil du statut de la femme (2022), Portrait des Québécoises. La situation familiale, Rédaction Catherine Lefrançois et Mélanie Julien, (figure 31, p.26). [Portrait des Québécoises - Édition 2022 La situation familiale-Accessible \(gouv.qc.ca\)](https://www.csf.gouv.qc.ca/Portail/Portraits/Portrait-des-Quebecoises-Edition-2022-La-situation-familiale-Accessible-gouv.qc.ca)
6. Statistique Canada, Recensement de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir du tableau R1&R2 de la commande spéciale CO-2059.
7. Conseil du statut de la femme (2023), Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec, <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Memoire-Regime-de-rentes-du-Quebec-2023.pdf>, p.19, Tableau 1.
8. Chambre de la sécurité financière et ÉducÉpargne (2024), Les inégalités face à la retraite, Sondage Léger et INRS.
9. Données non publiées et recueillies lors de l'enquête 2022 intitulée *Pratiques économiques et représentations sociales et juridiques de la vie à deux au Québec et en Ontario*. Chercheuses Hélène Belleau (INRS), Carmen Lavallée (Université de Sherbrooke), Maude Pugliese (INRS). Pour des données publiées sur le sujet, voir : Belleau, H., Lavallée, C., & Seery, A. (2017b). *Unions et désunions conjugales au Québec, Rapport de recherche. Première partie : le couple, l'argent et le droit*. Montréal, p.68 et suivantes : <https://espace.inrs.ca/id/eprint/5763/>
10. Pugliese, M. et P. Benoit, M. Diallo, D. Peña Ruiz, 2023, The Gender Wealth Gap in Québec, *Canadian Studies in Population*, 50:7, <https://doi.org/10.1007/s42650-023-00078-6>. Voir aussi : [En couple, le patrimoine des femmes est moindre | La Presse](#)
11. Belleau, H., Lavallée, C. et M. Pugliese : Un cadre juridique pour les unions libres au Québec ? Ce qu'en pense la population : Le cas du Québec en 2022. INRS, 2024. <https://espace.inrs.ca/id/eprint/14223>
12. Belleau, H., C. Lavallée, (2020) *Unions et désunions conjugales au Québec. Deuxième partie : Désunions et parentalité*. INRS Urbanisation Culture Société, Montréal, Canada. 100p. [Unions et désunions conjugales au Québec. Deuxième partie: Désunions et parentalité - Espace INRS](#)